

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du Mercredi 15 mars 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le quinze mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal, s'est réuni à la salle des fêtes, en séance ordinaire, après convocation légale sous la Présidence de Monsieur Alain DUBOIS, Maire

Étaient présents : Ms Alain DUBOIS, Samuel ELIOT, Cyrille BONNIN, Freddy SAVATIER, René SURIER, Ghislain HURÉ, Mmes Denise FONTAINE, Dominique BRUNET

Étaient absents excusés : M. Patrick BOUGAULT, Mme Emmanuelle BOUGAULT

M. Freddy SAVATIER a été nommé secrétaire.

*Date de convocation : 09 mars 2022*

*Date d'affichage : 09 mars 2022*

**ORDRE DU JOUR**

1. **Budget assainissement**
  - Approbation du Compte de Gestion 2021
  - Approbation du Compte Administratif 2021
  - Affectation des résultats
  - Approbation du Budget Assainissement 2022
2. **Budget commune**
  - Approbation du Compte de Gestion 2021
  - Approbation du Compte Administratif 2021
  - Affectation des résultats
  - Approbation du Budget Communal 2022
3. **Demande de subventions**
4. **Vote des taux**
5. **Questions et invitations diverses**

---

**Observation sur le Procès-Verbal du 16 février 2022**

*Sans aucune observation, le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.*

### N° 2022-03-010 Assainissement : approbation du compte de gestion 2021

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des compte de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été justifiées,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **décide d'approuver** le compte de gestion du service de gestion comptable de l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### N° 2022-03-011 Assainissement : approbation du compte administratif 2021

Monsieur Le Maire fait la lecture du Compte administratif 2021.

Le Compte Administratif s'établit ainsi :

Réalizations de l'exercice		DEPENSES	RECETTES
	Section de fonctionnement		13 219,65 €
Section d'investissement		10 936,29 €	10 869,90 €

Résultats 2021 (recettes – dépenses)	Section de fonctionnement	- 1 692,99 €	
	Section d'investissement	- 66,39 €	

Reports de l'exercice 2020		DEPENSES	RECETTES
	Report en section de fonctionnement		-
Report en section d'investissement		1 441,90 €	-

Résultats 2021	Section de fonctionnement	117,23 €	
	Section d'investissement	- 1 508,29 €	

Résultats cumulés 2021 (Résultat de fonctionnement + résultat d'investissement)		- 1 391,06 €	
--	--	--------------	--

Restes à réaliser (RAR) à reporter en 2022		DEPENSES	RECETTES
	Section de fonctionnement	-	-
	Section d'investissement	-	-
	Total des RAR à reporter en 2022	-	-

  

<b>Solde de clôture disponible pour 2022 (résultat cumulés 2021 + RAR à reporter en 2022)</b>	- 1 391,06 €
---	--------------

Considérant qu'au moment du vote, Monsieur Le Maire doit quitter la séance, il a été décidé que Monsieur Samuel ELIOT la présidera.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Samuel ELIOT, hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, **approuve** le compte administratif 2021.

Après ce vote, Monsieur Le Maire est invité à rejoindre la séance.

### N° 2022-03-012 Assainissement : affectation des résultats

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance du Compte Administratif 2021 et l'ayant adopté, constate que ce dernier présente, après reprise des résultats de l'exercice antérieur :

2021	Résultat de clôture N-1	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Solde de clôture
INVESTISSEMENT	- 1 441,90 €	0.00 €	- 66,39€	- 1 508,29 €
FONCTIONNEMENT	3 252,12 €	1 441,90 €	- 1692,99 €	117,23 €
TOTAL	1 810,22 €	1 441,90 €	- 1 759,38 €	- 1 391,06 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021	
Déficit d'investissement	1 508,29 €
Restes à réaliser – dépenses	0,00 €
Reste à réaliser – recettes	0,00 €
	<hr/>
= part minimum à affecter à l'investissement	<b>1 508,29 €</b>
- reprise du solde de clôture en fonctionnement	117,23 €
	<hr/>
Solde de clôture disponible	<b>0,00 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **décide d'affecter** le Résultat comme suit :

- **Compte D 001** **1 508,29 € (dépense d'investissement)**
- **Compte R 002** **0,00 € (recette de fonctionnement)**
- **Compte 1068 affectation** **117,23 € (recette d'investissement)**

**N° 2022-03-013 Assainissement : approbation du budget 2022**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le budget assainissement de l'exercice 2022.

Après exposé de Monsieur Le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** le budget assainissement de l'exercice 2022, tel qu'il est présenté et qui s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	20 222,03 €	20 222,03 €
Section d'investissement	12 457,47 €	12 457,47 €

**N° 2022-03-014 Commune : approbation du compte de gestion 2021**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des compte de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été justifiées,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **décide d'approuver** le compte de gestion du service de gestion comptable de l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**N° 2022-03-015 Commune : approbation du compte administratif 2021**

Monsieur Le Maire fait la lecture du Compte administratif 2021.

Le Compte Administratif s'établit ainsi :

		DEPENSES	RECETTES
<b>Réalisations de l'exercice</b>	Section de fonctionnement	115 833,40 €	160 606,38 €
	Section d'investissement	34 607,62 €	4 315,20 €
<b>Résultats 2021 (recettes – dépenses)</b>	Section de fonctionnement		44 772,98 €
	Section d'investissement		- 30 292,42 €

Reports de l'exercice 2020		DEPENSES	RECETTES
	Report en section de fonctionnement	-	215 611,39 €
	Report en section d'investissement	-	60 735,96 €

Résultats 2021	Section de fonctionnement	260 384,37 €
	Section d'investissement	30 443,54 €

<b>Résultats cumulés 2021 (Résultat de fonctionnement + résultat d'investissement)</b>	290 827,91 €
--	--------------

Restes à réaliser (RAR) à reporter en 2022		DEPENSES	RECETTES
	Section de fonctionnement	-	-
	Section d'investissement	12 360,94 €	-
	Total des RAR à reporter en 2022	12 360,94 €	-

<b>Solde de clôture disponible pour 2022 (résultat cumulés 2021 + RAR à reporter en 2022)</b>	278 466,97 €
---	--------------

Considérant qu'au moment du vote, Monsieur Le Maire doit quitter la séance, il a été décidé que Monsieur Samuel ELIOT la présidera.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Samuel ELIOT, hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, **approuve** le compte administratif 2021.

Après ce vote, Monsieur Le Maire est invité à rejoindre la séance.

### N° 2022-03-016 Commune : affectation des résultats

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance du Compte Administratif 2021 et l'ayant adopté, constate que ce dernier présente, après reprise des résultats de l'exercice antérieur :

2021	Résultat de clôture N-1	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Solde de clôture
INVESTISSEMENT	60 735,96 €	0.00 €	- 30 292,42 €	30 443,54 €
FONCTIONNEMENT	215 611,39 €	0.00 €	44 772,98 €	260 384,37 €
TOTAL	276 347,35 €	0.00 €	14 480,56 €	290 827,91 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021	
Excédent d'investissement	30 443,54 €
Restes à réaliser – dépenses	12 360,94 €
Reste à réaliser – recettes	0.00 €
= part minimum à affecter à l'investissement	0.00 €
- reprise du solde de clôture en fonctionnement	260 384,37 €
Solde de clôture disponible	<b>260 384,37 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **décide d'affecter** le Résultat comme suit :

- **Compte R 1068 affectation** **0.00 € (recette d'investissement)**
- **Compte R 001** **30 443,54 € (recette d'investissement)**
- **Compte R 002** **260 384,37 € (recette fonctionnement)**
- **Reste à réaliser en dépenses d'investissement** **12 360,94 € (dépense investissement)**

### N° 2022-03-017 Commune : approbation du budget 2022

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le budget communal pour l'exercice 2022.

Après exposé de Monsieur Le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** le budget communal pour l'exercice 2022, tel qu'il est présenté et qui s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	396 923,69 €	396 923,69
Section d'investissement	136 619,70 €	136 619,70 €

### N° 2022-03-018 Subvention du Comice du Monde Rural

Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention du Comice du Monde Rural de Chinon.  
*Il se fixe comme objectif de faire découvrir, sur le secteur qui le reçoit, l'agriculture ; l'artisanat en partenariat avec la chambre des métiers, mais aussi le patrimoine rural local et les paysages.*

La subvention demandée est sur une base de 0,10 € par habitant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **accepte d'attribuer** 20,00 € (vingt euros).

### N° 2022-03-019 Subvention à l'Ecole Saint Gabriel à Dangé Saint-Romain

Monsieur le Maire informe les élus d'une demande de subvention pour un voyage scolaire avec nuitées, qui a été organisé en Auvergne sur le site « la Maison Saint-Joseph » à Tauves.  
Un enfant de Pussigny est scolarisé dans cette école.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **décide d'attribuer** 50,00 € (cinquante euros).

**N° 2022-03-020 Subvention au Collège Patrick Baudry à Nouâtre**

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'association sportive du collège Patrick Baudry de Nouâtre.

*L'association envisage de promouvoir un ensemble d'activités sportives sur la base du volontariat afin de favoriser l'ouverture culturelle et sportive des élèves.*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **décide d'attribuer** 50,00 € (cinquante euros).

**N° 2022-03-021 Subvention au Collège Le Puits de la Roche à Richelieu**

Monsieur le Maire évoque la demande d'aide financière de l'association sportive du collège le Puits de la Roche à Richelieu.

*Elle a pour vocation de proposer des activités sportives et artistiques durant le temps extra-scolaire, afin de promouvoir le vivre-ensemble, une dynamique de groupe ainsi que la formation du futur citoyen éclairé et réfléchi vis-à-vis de la pratique sportive notamment par les différentes rencontres compétitives mais aussi animatrices.*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **décide** de ne pas verser de subvention.

**N° 2022-03-022 Subvention Les Pussifolies**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention de l'association « Les Pussifolies » qui organise le Festival du Grand Format.

*Chaque année, à Pussigny, trente artistes réalisent en une journée trente œuvres géantes sous les yeux d'un public de plus en plus nombreux. Le Festival contribue à la qualité de vie de notre territoire rural.*

*Cette année, le Concours du Grand Format se déroulera le dimanche 05 juin.*

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **décide** d'attribuer 500,00 € (cinq cents euros).

**N° 2022-03-023 Vote des taux de la fiscalité directe locale 2022**

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1636 B sexies du code général des impôts permettant au conseil municipal de fixer chaque année les taux de la fiscalité directe locale.

Vu le code général des impôts, et notamment ses articles 1636 B sexies, 1636 B septies, 1639 A.

Monsieur le Maire rappelle les taux appliqués en 2021 :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 30,82 %
- taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 39,29 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **décide** d'augmenter de 0,5 % les taux d'impositions des taxes directes locales appliqués en 2021 :

- **fixe** le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'exercice 2022 à 30,97 %
  - **fixe** le taux de la taxe foncière sur les propriétés non-bâties pour l'exercice 2022 à 39,29 %
- et **charge** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services de la Préfecture.

### 5. Questions et invitations diverses

- a) Les élus évoquent les élections présidentielles des 10 et 24 avril prochain. Ils planifient ensemble la tenue des bureaux de vote.
- b) Monsieur le Maire fait part aux élus son souhait que la commune participe aux manifestations festives qui se dérouleront sur Pussigny en offrant un apéritif de bienvenu aux participants de ces évènements. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, s'associe favorablement à cette initiative. Les modalités seront évoquées lors de la prochaine réunion en question diverse.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.**

Le Maire  
Alain DUBOIS

Le secrétaire  
Freddy SAVATIER

Les membres présents	Signature
Samuel ELIOT	
Cyrille BONNIN	
Denise FONTAINE	
Emmanuelle BOUGAULT	ABSENTE EXCUSÉE
René SURIER	
Ghislain HURÉ	
Patrick BOUGAULT	ABSENT EXCUSÉ
Dominique BRUNET	